

AVIS

Le Maire de Bagnères de Luchon informe ses administrés que la prochaine séance du conseil municipal aura lieu le 11 août 2022 à 19 h 00, **salle du conseil municipal en mairie.**

Compte-tenu des contraintes sanitaires imposées par la crise sanitaire (COVID19), la séance se tiendra avec la présence de public et de la presse, toutefois, conformément aux directives, le nombre de personnes sera limité.

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du 16 juin 2022

1. Régime des délégations.

Affaires thermales

Finances :

2. Subvention au Comité des Œuvres Sociales des agents saisonniers.
3. Fixation des tarifs des nouveaux produits en vente à la boutique des thermes.
4. Règlement de factures impayées, Luchon Forme et Bien-Etre (LFBE).
5. Régularisation de chèques cadeaux LFBE non utilisés, proposition de cures découvertes aux thermes de Luchon.

Affaires EHPAD ERA CASO

Ressources humaines :

6. Création de trois emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité, agent social Ehpad.

Affaires communales

Finances :

7. Redevance RODP.
8. Bon d'achats offerts à Miss Fleur 2022 et ses deux dauphines.
9. Modification de la délibération n° DEL20210164 du 29/11/2021 « skier en toute sécurité, 6-18 ans ».

Affaires générales :

10. Règlement intérieur du conseil municipal.
11. Station de ski de Luchon-Superbagnères, constitution d'un groupement de collectivités pour la consultation ambulance/évacuation sanitaire de victimes depuis la station de ski de Luchon-Superbagnères vers les cabinets médicaux ou les hôpitaux.

Ressources humaines :

12. Modifications des modalités d'application du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSSEP).
13. Indemnité de mise sous pli de la propagande électorale des élections présidentielles des 10 et 24 avril 2022.
14. Actualisation du tableau des emplois permanents (prévision 01/09/2022).
15. Création de trois emplois non permanents d'agents techniques pour accroissement temporaire d'activité.

Intercommunalité :

16. Autorisation au maire à signer les conventions de mise à disposition de personnel des communes à la communauté de communes dans le cadre du transfert de la compétence ALAE.

Urbanisme :

17. Avis sur la demande d'autorisation environnementale concernant le projet de modernisation de la ligne SNCF de Montréjeau à Bagnères de Luchon.
18. Avenant n° 1 à la convention d'instruction des actes d'urbanisme.

Aménagement du territoire :

19. Permis d'aménager de l'aérodrome.

20. Questions diverses.

Bagnères de Luchon, le 02 août 2022,
Le Maire,
Eric AZEMAR.

